



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
2 décembre 2011
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2012

26 et 27 janvier 2012

Activités opérationnelles

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/ Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le 2 juillet 2010, par sa résolution 64/289, l'Assemblée générale a créé l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Au paragraphe 67 d) de l'instrument, il est demandé au Chef de l'Entité de présenter au Conseil d'administration un rapport annuel sur les activités opérationnelles et de rendre compte de ces activités au Conseil économique et social lors du débat consacré aux activités opérationnelles. Le présent rapport est soumis conformément à cette demande. Il est structuré conformément aux dispositions de la résolution 62/208 de l'Assemblée relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. En application de sa décision 2011/3, ONU-Femmes présentera également un rapport détaillé sur son plan stratégique pour la période 2011-2013¹ à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2012.

2. La création d'ONU-Femmes a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'action menée par les Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes et a constitué une avancée sans précédent en matière de cohérence à l'échelle du système en regroupant les ressources et mandats de quatre organes distincts du régime commun : la Division de la promotion de la femme, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. ONU-Femmes est chargée de diriger et de coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de promouvoir le respect du principe de responsabilité dans ces domaines, ce qui ne dispense toutefois pas les autres organisations de leurs obligations en la matière.

¹ Voir UNW/2011/9. Sauf indication contraire, le présent rapport s'appuie sur les résultats obtenus jusqu'en décembre 2010. De manière générale, on a utilisé les données disponibles les plus récentes.



3. L'année 2011 a constitué pour ONU-Femmes une période de transition, durant laquelle des mesures ont été prises pour renforcer l'institution afin de répondre aux exigences des États Membres et du système des Nations Unies et promouvoir les priorités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Ces mesures ont notamment consisté à définir une stratégie claire, à réaliser une évaluation des capacités sur le terrain et à adopter, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, un plan stratégique dont la mise en œuvre est à présent en cours. S'il a approuvé le plan stratégique pour 2011-2013, le Conseil d'administration a néanmoins demandé à l'institution de « perfectionner les cadres de résultats et de présenter un calendrier pour l'organisation de consultations régulières avec les États Membres sur cette question, afin de corréliser plus étroitement les produits avec les résultats, et notamment de définir clairement des indicateurs, des points de référence et des cibles pour les cadres de résultats d'ONU-Femmes » (décision 2011/3). En conséquence, ONU-Femmes a entrepris un travail de révision, dont les résultats seront présentés au Conseil avant la session annuelle de 2013. Le Siège a été doté des effectifs nécessaires et la démarche est actuellement étendue aux bureaux extérieurs. En outre, les grandes lignes d'une stratégie de mobilisation de ressources ont été esquissées pour donner à l'Entité les moyens de répondre pleinement aux attentes des parties intéressées.

II. Financement des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement

4. Les activités opérationnelles d'ONU-Femmes s'inscrivent à l'heure actuelle dans un contexte financier mitigé. Même s'il est de plus en plus admis qu'il est crucial d'investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et favoriser le développement et l'exercice des droits de l'homme sur de multiples fronts, les activités menées en ce sens continuent de souffrir d'une pénurie chronique de financements.

5. La création d'ONU-Femmes survient dans un climat économique et financier caractérisé par des tensions persistantes, tandis que le contexte opérationnel évolue et devient plus concurrentiel faisant apparaître d'autres acteurs et de nouvelles modalités d'assistance.

6. Selon le projet de budget institutionnel élaboré pour l'exercice biennal 2012-2013, la première année d'existence d'ONU-Femmes devrait voir le montant des contributions volontaires non réservées doubler par rapport à l'année précédente, pour s'établir à plus de 130 millions de dollars. Le montant total des contributions pour 2011 devrait atteindre 230 millions de dollars, soit 35 % de plus que le montant des contributions versées en 2010.

7. Pour faire face à l'évolution de la conjoncture économique, ONU-Femmes a mis au point une stratégie détaillée de mobilisation de ressources afin de consolider et d'élargir la base des donateurs et de disposer des moyens nécessaires pour honorer son engagement d'aider les pays à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

8. Cette stratégie reposera sur trois axes : a) faire en sorte que les gouvernements qui se montrent habituellement les plus généreux continuent de contribuer au même

niveau, voire plus, s'intéresser particulièrement aux gouvernements susceptibles de verser des montants plus élevés; et solliciter plus avant les donateurs de fraîche date; b) recenser et exploiter les nouvelles possibilités de partage des coûts pour compléter les ressources de base, notamment des deux fonds d'affectation spéciale gérés par ONU-Femmes – le Fonds pour l'égalité des sexes ainsi que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes; et c) élargir et renforcer les partenariats non traditionnels d'ONU-Femmes, en particulier avec le secteur privé, les fondations et les comités nationaux.

9. ONU-Femmes prévoit de multiplier les possibilités de partager les coûts tout en élargissant sa présence sur le terrain. Les activités qu'il est proposé de mener au niveau national et figurant dans le projet de budget institutionnel de l'Entité pour l'exercice biennal 2012-2013 (UNW/2011/11) devraient entraîner une augmentation du montant des autres fonds réservés, hors ressources de base, mobilisés au niveau national. Alors que la conjoncture économique et financière continue d'évoluer, l'attention se porte sur les économies naissantes ou émergentes, y compris les pays de programme, et qui sont susceptibles de verser à terme d'importantes contributions à ONU-Femmes.

10. Il est toutefois clair que pour répondre aux attentes des États Membres et des autres parties intéressées en ce qui concerne le respect de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes devra disposer d'une base de ressources plus robuste et prévisible. L'Entité continuera d'explorer toutes les possibilités de diversification de cette base, mais l'appui constant des donateurs traditionnels reste crucial pour qu'elle puisse mener à bien ses activités opérationnelles.

III. Contribution des activités opérationnelles de l'ONU au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité du développement

A. Renforcement des capacités et développement

11. Le renforcement des capacités est une stratégie fondamentale appliquée par ONU-Femmes afin de contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes et des droits de la femme. Par le passé, les cadres institutionnels de planification stratégique, y compris l'actuel plan stratégique d'ONU-Femmes ont constamment mis l'accent sur le renforcement des capacités. Celui-ci occupe une place majeure dans les cinq domaines d'activités thématiques, comme exposé brièvement dans les sections ci-après². ONU-Femmes s'engage à poursuivre la mise en œuvre des examens triennaux complets de 2005 et de 2007, ainsi que de la résolution connexe 59/250 de l'Assemblée générale, qui définit le mandat des fonds et programmes de l'ONU dans leur ensemble s'agissant de l'assistance technique à apporter aux pays bénéficiaires. La résolution demande également à toutes les organisations du

² Planification et budgétisation nationales; participation des femmes et leur rôle dans les fonctions de direction; prévention de la violence contre les femmes et les filles; autonomisation économique des femmes (l'action dans les domaines de la paix et de la sécurité est esquissée dans la section D ci-après).

système des Nations Unies de réaliser l'égalité des sexes dans leurs programmes de pays, outils de planification et programmes par secteur, et de proposer, pour chaque pays, des objectifs précis dans ce domaine, en conformité avec les stratégies nationales de développement³. S'inspirant des consignes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en matière de renforcement des capacités, ONU-Femmes a mis en place un cadre connexe pour guider ses travaux à l'appui des partenaires nationaux, de façon à intégrer les engagements pris en matière d'égalité des sexes dans les lois et politiques et à les appliquer aux niveaux national, régional et mondial.

12. ONU-Femmes a adopté des démarches multiples pour appuyer le renforcement des capacités de ses partenaires, à savoir : a) la formation; b) le développement et la diffusion des connaissances; c) l'affectation d'experts et de conseillers techniques en matière d'égalité des sexes dans les principales institutions, d) l'échange Sud-Sud; e) la convocation et la mobilisation des réseaux; et f) la fourniture d'un appui financier et technique.

B. Planification et budgétisation nationales

13. ONU-Femmes continue d'investir dans le renforcement des capacités pour faire avancer les priorités nationales en termes d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. En 2010-2011, ONU-Femmes a contribué au renforcement des capacités des partenaires nationaux en vue d'intégrer l'égalité des sexes dans 27 stratégies portant sur différents thèmes, y compris les stratégies nationales de lutte contre le sida et les stratégies de reconstruction après les conflits. L'appui comprend l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse des données, au moyen d'une analyse budgétaire tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que d'activités de sensibilisation pour garantir la participation des femmes aux processus de planification.

14. Depuis 2008, ONU-Femmes a aidé à mettre en place 176 politiques et législations nouvelles ou renforcées (y compris des amendements constitutionnels) en vue de faire progresser l'égalité des sexes dans 50 pays, ainsi qu'aux niveaux régional et international. ONU-Femmes a également soutenu la réforme constitutionnelle, laquelle représente une occasion rare d'inscrire les droits des femmes dans les structures juridiques fondamentales d'un pays. Par exemple, un appui à long terme des défenseurs de l'égalité des femmes au Kenya en 2010 a permis d'incorporer dans la Constitution un grand nombre de dispositions importantes en faveur des femmes.

15. La budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes permet de faire en sorte que les politiques et procédures budgétaires s'inspirent des engagements pris aux échelons national et international en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Ces dernières années, la budgétisation tenant compte de cette problématique a considérablement progressé, et il est désormais établi que les budgétisations qui visent à éliminer les inégalités

³ La résolution 59/250 constitue également la base du positionnement d'UNIFEM (devenu ONU-Femmes) en tant que ressource technique sur l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies : « *Engage* les organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement à tirer parti de l'expérience technique acquise par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'agissant de l'égalité des sexes ».

(en matière d'accès à l'éducation, la santé, la sécurité, la justice, la formation et l'emploi) optimisent l'efficacité des politiques de développement. Cette tendance de plus en plus marquée s'accompagne d'une demande de plus en plus forte de la part des partenaires (acteurs tant étatiques que non étatiques) pour un renforcement des capacités de mise en œuvre de ce type de budgétisation.

16. ONU-Femmes a assuré le suivi de l'appui qu'elle a fourni à cet effet à un total de 44 pays⁴, notamment dans le cadre de la publication par 17 ministères des finances de directives budgétaires tenant compte de cette problématique⁵ et de la mise en place par 13 pays de mécanismes de contrôle budgétaire. Cet appui a favorisé l'introduction de changements constitutionnels importants et durables. Des capacités et procédures faisant place aux femmes sont dorénavant bien maîtrisées par les ministères des finances, notamment les changements dans les processus budgétaires pour qu'ils tiennent mieux compte de la problématique hommes-femmes.

17. Par exemple, en Amérique latine, l'aide à la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes a permis de débloquer des crédits en vue de faire avancer les droits de la femme et l'égalité des sexes à Rosario (Argentine); à Santa Rosa de Copán (Honduras); et dans l'État du Pernambuco (Brésil); dans 23 municipalités dans l'État plurinational de Bolivie et dans deux municipalités en Équateur; ainsi qu'au niveau national au Brésil et en Équateur. Dans ce dernier pays, d'après les estimations des organisations non gouvernementales, de 22 à 63 % des filles sont victimes de violences sexuelles à l'école, ce qui a amené le Ministère de l'éducation à consacrer 6,3 % du budget à l'élimination de la violence contre les femmes et les filles à l'école. Depuis 2011, les directives budgétaires tiennent également compte des préoccupations en matière d'égalité des sexes, tout comme le plan quadriennal national pour 2011-2014.

C. Participation des femmes et leur rôle dans les fonctions de direction

18. Au niveau des pays, ONU-Femmes a assuré une formation⁶ et appuyé les efforts de sensibilisation en faveur des candidates femmes pour les aider à faire campagne en vue de se faire élire à des fonctions publiques dans 23 pays⁷. Dans

⁴ Albanie, Algérie, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Ghana, Grenade, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mali, Maroc, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Timor-Leste, Tunisie, Ukraine et Zambie.

⁵ Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Égypte, Équateur, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Mali, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie.

⁶ (Appui à des candidates) Afghanistan, Albanie, Belize, Burundi, Colombie, Haïti, Îles Cook, Îles Salomon, Indonésie (Aceh), Jordanie, Mali, Saint-Kitts-et-Nevis, Soudan, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga et Zambie.

⁷ Un appui à l'intégration des femmes dans les partis politiques a été fourni dans les pays suivants : Égypte, Haïti, Niger, Nigéria, République arabe syrienne, République de Moldova, Rwanda, Sainte-Lucie, Soudan et Zambie.

18 de ces pays le nombre de femmes dans les organes représentatifs locaux ou nationaux a augmenté, et dans quatre leur nombre a atteint ou s'est rapproché des 30 % d'élues. Dans beaucoup de cas, ces activités d'appui aux candidates et électeurs étaient réalisées en partenariat direct avec les commissions électorales nationales et indépendantes (Burundi, Kenya, Soudan et Nigéria).

19. Au Soudan, les femmes constituaient 65 % des électeurs inscrits en 2010. Pour la première fois, une femme s'est présentée aux élections présidentielles et 3 600 autres ont brigué des postes électifs. La représentation des femmes au parlement a atteint 28,5 % à l'échelle nationale et 33,5 % à l'Assemblée législative du Soudan du Sud. ONU-Femmes a appuyé la Commission électorale nationale, la Commission électorale pour le Soudan du Sud et les comités électoraux des États, en contribuant à l'élaboration de manuels, de listes de pointage et de directives tenant compte de la problématique hommes-femmes; elle a formé des observateurs nationaux et donné des orientations aux observateurs internationaux et aux missions de surveillance de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Ligue des États arabes, du Japon et de l'Union européenne. ONU-Femmes a également entrepris de dispenser une instruction civique et une éducation électorale tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'ensemble des électeurs, ainsi qu'une formation de formateurs, et organisé 200 ateliers au niveau communautaire, sensibilisé l'opinion et apporté un appui aux candidates femmes pour atteindre le quota de 25 %. Des activités de renforcement des capacités ont également été réalisées au cours des élections à l'intention des associations de médias, tout comme celles de l'académie soudanaise pour la science de la communication, à l'intention de 400 journalistes, fonctionnaires et membres d'organisations de la société civile, pour les questions relatives à la problématique hommes-femmes.

20. Sur la base de ses données de budgétisation axée sur les résultats, ONU-Femmes a consacré 56 % (57 millions de dollars, à l'exclusion des fonds d'affectation spéciale) des fonds affectés aux programmes, à l'appui au renforcement des capacités des défenseurs de l'égalité des sexes pour les aider à surveiller ou à encourager la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et pour accroître les services destinés aux femmes dans 94 pays. Ainsi, 52 mécanismes nationaux de promotion de la femme, des femmes élues ou candidates à des fonctions publiques, ainsi que près de 100 organisations non gouvernementales de femmes, y compris celles représentant les femmes les plus exclues (les autochtones, les rurales, les migrantes, les jeunes et celles travaillant dans le secteur non structuré) ont pu bénéficier d'un appui.

21. Au Guatemala, ONU-Femmes a aidé le Secrétariat présidentiel à la condition féminine et le Bureau du médiateur pour les femmes autochtones à élaborer des propositions en vue d'incorporer une politique nationale aux fins de la promotion et de l'amélioration de la condition de la femme et son plan pour l'égalité des chances (2008-2023) dans la planification et les budgets aux échelons national et local. ONU-Femmes et ses partenaires ont organisé une formation aux politiques et aux engagements pris à l'échelle internationale en faveur des droits des femmes à l'intention de cinq ministères, dont celui des affaires étrangères. En décembre 2010, près de 2 000 administrateurs de niveau intermédiaire et supérieur et 102 membres des bureaux municipaux pour les femmes, dont 77 se trouvent dans les sept départements choisis ont été formés.

22. ONU-Femmes met également directement des fonds à la disposition des défenseurs de l'égalité des sexes, afin d'accélérer la mise en œuvre des priorités nationales, grâce au Fonds pour l'égalité des sexes et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. À ce jour, le premier Fonds a octroyé 37,5 millions de dollars à 40 programmes dans 35 pays. La multitude des demandes faites montre la nécessité urgente d'agir en faveur de l'égalité des sexes dans toutes les régions, le Fonds ayant reçu des demandes pour un montant de 3 milliards de dollars. Des subventions supplémentaires de 16 millions de dollars seront versées en 2012. Le Fonds cherche en priorité à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux et de lois en faveur de l'égalité des sexes et bien que les projets n'en soient qu'aux premiers stades de leur exécution, les efforts consentis, avec l'appui du Fonds, par les organisations de défense des droits de la femme commencent à donner des résultats. La loi sur l'égalité des sexes, adoptée en mars 2011 en El Salvador, témoigne notamment de la capacité du Fonds d'aider les pays à obtenir des résultats.

D. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes

23. En 2010, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui est un mécanisme important de financement et de coordination à l'échelle mondiale, a accordé 20,5 millions de dollars à 26 initiatives dans 33 pays. En 2011, il a alloué 17,1 millions de dollars supplémentaires à 22 initiatives de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 34 pays. D'après les estimations, les subventions octroyées entre 2009 et 2011 devraient bénéficier à 11,43 millions de personnes, surtout des femmes et des filles, mais aussi des hommes, des garçons, des prestataires de services, des membres de la société civile et des chefs traditionnels. Si l'on compte ces toutes dernières affectations de ressources, le portefeuille actif du Fonds d'affectation spéciale porte actuellement sur 96 projets dans 86 pays, pour un montant total de 61,5 millions de dollars.

24. De multiples acteurs doivent coopérer pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, notamment dans les secteurs du droit, de la santé, du pouvoir judiciaire et de l'emploi. Dans toutes les régions où elle intervient, ONU-Femmes appuie le renforcement des capacités afin d'élargir l'accès des femmes à la justice et aux services proposés aux victimes, le plus souvent au moyen de programmes conjoints en partenariat avec divers organismes des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile. Dans de nombreux pays, ces programmes contribuent aussi à transformer les mécanismes nationaux de promotion de la femme en organes centraux de coordination, afin de garantir que les secteurs gouvernementaux concernés interviennent au plus vite et de manière transparente.

25. Au Maroc, le Ministère du développement social, de la famille et de la solidarité est l'institution nationale chargée de coordonner le programme multisectoriel conjoint pour l'égalité des sexes du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par l'intermédiaire d'un comité de gestion des programmes rassemblant 13 autres ministères. Depuis 2008, ce programme a fourni des services à plus de 4 000 rescapées d'actes de violence par l'intermédiaire de son réseau toujours croissant de prestataires, et a appuyé la constitution d'une base de référence nationale sur les cas de violence à l'égard des femmes, ainsi qu'une campagne médiatique soutenue par le Gouvernement. Il a

contribué à rationaliser et à renforcer considérablement le rôle de chef de file du Ministère pour ce qui est d'améliorer les interventions, la maîtrise et la responsabilisation au sein des autres secteurs gouvernementaux.

26. ONU-Femmes s'est employée à améliorer les interventions du secteur de la sécurité en faveur des victimes d'actes de violence en renforçant les capacités des autorités chargées du maintien de l'ordre et des autres acteurs gouvernementaux concernés. Elle a notamment encouragé la mise en place de bureaux-relais sur les questions hommes-femmes, de permanences téléphoniques, la collecte de données, la formation des agents de police et la création de centres intégrés dans toutes les régions où elle déploie son action.

27. ONU-Femmes a aussi contribué à élargir l'accès à la justice et à en améliorer le respect par des activités de renforcement des capacités visant à mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et procédures des différentes juridictions, en veillant à ce que les juges, décideurs et autres juristes du secteur formel et informel de la justice soient mieux informés des lois et instruments applicables relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'en améliorant l'accès aux services juridiques dans plus de 30 pays.

28. En Thaïlande, le renforcement des capacités du tribunal pénal de Thonburi a permis l'adoption d'une série de directives contraignantes à l'usage des juges et auxiliaires de justice chargés des affaires de violences familiales. Par ailleurs, une cellule de médiation et une clinique de soutien psychologique créées au sein du tribunal, uniques en leur genre, proposent pour la première fois des services complémentaires aux victimes de violences familiales et aux auteurs d'autres infractions. Des médiateurs et psychologues bénévoles ont suivi une formation afin de consolider leur connaissance et leur compréhension des droits fondamentaux des femmes. Le bureau de la magistrature a récemment adopté un plan visant à mettre en place des salles d'audience peu coûteuses et non conflictuelles dans tout le pays, à élaborer des lignes directrices à l'intention des auxiliaires de justice pour une application concrète de la loi contre la violence familiale, ainsi qu'à poursuivre le renforcement des capacités des auxiliaires de justice. Le tribunal pénal de Bangkok, doté d'une compétence nationale, a aussi mis en place une salle d'audience modèle qui constitue un espace sûr pour les victimes de sévices sexuels et de violences familiales.

E. Émancipation économique

29. En partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, ONU-Femmes œuvre en faveur du renforcement de l'émancipation économique des femmes, en particulier en encourageant les initiatives nationales visant à accroître leur sécurité économique, notamment leur accès au crédit, à renforcer leur protection sociale et à instituer des garanties pour les droits des travailleuses migrantes dans les différentes régions. Les activités de renforcement des capacités ont permis d'élaborer des politiques spécifiques concernant la problématique hommes-femmes et de créer des cadres institutionnels au sein des institutions gouvernementales pertinentes, notamment : une politique pour l'égalité des sexes à la Banque centraméricaine d'intégration économique; un Conseil sur la problématique hommes-femmes au sein du Ministère du travail, de la protection sociale et de la famille de la République de Moldova; et des directives sur la question au Ministère du travail et de l'emploi du

Kirghizistan. En Bolivie, un programme conjoint financé par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a permis de renforcer les capacités du Département de l'égalité des chances et d'offrir des services financiers et des activités de formation technique grâce auxquels 2 452 femmes ont pu accroître leurs revenus de 50 %, grâce aux coopératives économiques implantées dans 17 municipalités rurales.

F. Coopération Sud-Sud et renforcement des capacités nationales

30. La coopération Sud-Sud est une composante clef de la stratégie de mise en œuvre déployée par ONU-Femmes. Cette dernière a encouragé le partage de données d'expérience à l'appui des efforts de réforme des lois et des politiques et a parfois tiré parti des partenariats avec les organisations régionales pour faciliter cette coopération.

31. Dans ce contexte, on peut notamment citer les exemples ci-après : échanges entre des élues des États arabes, ainsi qu'entre femmes parlementaires dans le cône Sud de l'Amérique latine; en Asie et dans les États arabes, mise en place d'initiatives interrégionales en faveur des travailleuses migrantes réunissant des représentants gouvernementaux des pays d'origine et de destination et visant à assurer la protection et la promotion des droits des travailleuses migrantes, à mieux comprendre leur situation et à les rassembler en formant des réseaux; renforcement de la coopération régionale en matière de suivi et de mise en commun des stratégies de mise en œuvre des engagements internationaux, notamment par l'intermédiaire des conférences ministérielles annuelles régionales d'Asie du Sud organisées en partenariat avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

32. L'initiative porteuse lancée au Rwanda avec la Police nationale continue de porter ses fruits. Le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes ont aidé le Rwanda à élaborer une stratégie-type complète et multisectorielle de lutte contre la violence à l'égard des femmes en définissant clairement les rôles que les différents acteurs du secteur de la sécurité seraient appelés à jouer dans sa mise en œuvre. Le rapport de la mission sur le terrain dépêchée au Rwanda, en mars 2010, par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a estimé que les services régionaux de formation sur la violence sexiste offerts par la police rwandaise étaient une initiative qui méritait d'être reproduite, faisant par ailleurs observer que les pays voisins la connaissaient bien et qu'elle constituait un bon exemple de coopération Sud-Sud.

G. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes⁸

33. L'une des priorités les plus urgentes d'ONU-Femmes est de s'assurer que le système des équipes de pays des Nations Unies et du Coordonateur résident dispose des moyens nécessaires pour faire progresser l'égalité des sexes. Tout au long des consultations menées depuis la création de l'entité en 2010, les partenaires du système des Nations Unies ont clairement indiqué que dans le cadre de ses activités d'appui au système des Nations Unies, ONU-Femmes devrait mettre principalement l'accent sur les éléments suivants : a) renforcer à tous les niveaux les capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités et programmes conjoints des organes du système des Nations Unies; b) favoriser une meilleure connaissance de la condition féminine dans certains pays; et c) guider les équipes de pays des Nations Unies pour faire en sorte qu'il soit mieux rendu compte de la situation en matière d'égalité entre les sexes, notamment grâce à un meilleur suivi des investissements ainsi que de la mise en œuvre des politiques et normes mondiales.

34. ONU-Femmes, qui assure la présidence de l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, continue d'analyser les informations recueillies par l'Équipe de coordination des Nations Unies sur les questions hommes-femmes lors de son examen des rapports annuels du Coordonateur résident. La tendance globale semble positive et aller dans le sens d'un soutien renforcé de l'équipe de pays des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En 2010, le nombre accru d'initiatives recensées et la profondeur des analyses présentées dans les rapports ont indiqué un changement qualitatif positif quant à l'appui apporté par le système des Nations Unies dans ce domaine.

35. Le système des Nations Unies a aussi amélioré la remontée de l'information concernant sa contribution à la traduction des engagements internationaux en lois, politiques et stratégies nationales en faveur de l'égalité des sexes au sens large, ou sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes sous ses nombreux aspects. Un soutien renforcé a notamment été apporté aux services proposés aux victimes, ainsi qu'à la mise en œuvre des engagements nationaux, notamment au niveau des communautés. L'établissement de rapports sur le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les processus de planification nationale a aussi été amélioré. Il s'est agi notamment d'élargir les groupes thématiques travaillant sur la question (aux partenaires gouvernementaux et à ceux de la société civile, de partager leurs connaissances pour une prise en compte de cette problématique dans les cadres importants) et de veiller à ce que la planification au sein du système des Nations Unies respecte les plans nationaux.

⁸ L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du mandat d'ONU-Femmes. Le chapitre G explique le rôle qu'elle joue en fournissant des analyses et des orientations à tout le système des Nations Unies, principalement par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, et notamment du Plan d'action à l'échelle du système, en vue de mettre en œuvre la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes. Les chapitres suivants mettent l'accent sur la participation directe d'ONU-Femmes à tout un éventail de mécanismes de coordination nationaux, régionaux et mondiaux.

36. ONU-Femmes encourage aussi les nouvelles initiatives, ainsi que le renforcement des mécanismes de responsabilisation à l'échelle du système, notamment l'adoption dans l'ensemble du système des Nations Unies d'un marqueur de l'égalité hommes-femmes afin de suivre l'évolution des ressources en matière d'égalité des sexes⁹, ainsi que d'indicateurs de performance visant à évaluer la mesure dans laquelle les programmes communs de pays tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Au Viet Nam, ONU-Femmes a encouragé avec succès l'utilisation du marqueur de l'égalité des sexes du PNUD pour suivre la répartition des fonds du plan unique, renforçant ainsi la transparence des institutions du système concernant l'ensemble de la programmation des projets financés au titre de ce plan.

37. Les indicateurs de performance de l'Équipe de pays des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ou « tableau de bord ») constituent un cadre de responsabilisation utile pour évaluer l'efficacité de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes communs de pays par l'équipe de pays des Nations Unies. La mise au point du tableau de bord sur l'égalité des sexes a été coordonnée par l'équipe spéciale correspondante et approuvée par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en avril 2008. Depuis lors, 20 pays ont rempli le tableau de bord, 20 autres pays sont en train de le faire ou prévoyaient de s'y atteler fin 2011/début 2012. Un bilan des trois premières années de sa mise en œuvre est actuellement en cours de réalisation et devrait aboutir à des recommandations sur son utilisation à venir.

38. Même si les examens tels que celui entrepris par l'équipe spéciale sur l'égalité des sexes ont montré que de nets progrès avaient été accomplis s'agissant de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les documents de planification, et que de nombreux organismes des Nations Unies font preuve d'innovation dans leurs activités de programmation, les systèmes et les outils utilisés pour mesurer les progrès par rapport aux objectifs fixés doivent être renforcés, de même que les fonctions de responsabilisation. Le rôle de coordonnateur joué par ONU-Femmes est indispensable pour combler les carences et surmonter les obstacles afin de mieux prendre en compte la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système. Pour accorder une plus grande importance aux résultats concrets, ONU-Femmes réalisera une méta-évaluation des évaluations du système des Nations Unies concernant la programmation relative à l'égalité des sexes et appuiera l'évaluation conjointe des programmes communs dans le domaine.

39. ONU-Femmes coordonne par ailleurs l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système visant à mettre en œuvre la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité des sexes, et organise à cette fin une série de consultations avec toutes les entités du système des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur les programmes devrait envisager l'adoption de ce plan en février 2012, et le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en avril 2012. L'intention est aussi, entre autres, de trouver un accord sur ce que l'égalité des sexes, la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes signifient dans la pratique; de définir un ensemble commun de normes d'efficacité pour la planification, le suivi et le compte rendu des activités de chaque entité en matière

⁹ Le PNUD, l'UNICEF et le Comité permanent interorganisations ont déjà créé un marqueur de l'égalité hommes-femmes et le FNUAP s'emploie actuellement à faire de même.

d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes; et d'instaurer un cadre pour permettre aux différentes entités d'opérer les ajustements nécessaires et d'optimiser la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans leurs activités, en fonction de leurs mandats respectifs. En outre, le plan devrait consolider les initiatives des entités du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en cernant les domaines les plus importants en matière de responsabilisation et d'encadrement et en aidant ces entités à dépasser les obstacles et à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action du système dans ces domaines.

H. Passage de la phase des secours aux activités de développement (paix et sécurité – résolutions, planification, etc.)

40. ONU-Femmes travaille depuis longtemps en partenariat avec les femmes dans les zones touchées par les conflits, conformément aux résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité. En 2010, ONU-Femmes a présenté une analyse détaillée de la situation des femmes ainsi que de la paix et de la sécurité à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Un grand nombre de ces études ont été reprises dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes dans la consolidation de la paix, établi par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix avec l'appui de nombreux organismes et l'assistance technique d'ONU-Femmes¹⁰.

41. Le rapport a été présenté au Conseil de sécurité lors d'un débat public et approuvé par le Comité des politiques du Secrétaire général. Ce dernier a demandé à toutes les organisations du système des Nations Unies de consacrer un minimum de 15 % des fonds alloués aux activités de relèvement postconflit, aux actions en faveur de la participation des femmes et d'attribuer à des femmes au moins 40 % des postes temporaires à pourvoir lors du relèvement après un conflit.

42. Étant présente dans les pays touchés ou ayant été touchés par un conflit ou une crise, ONU-Femmes a pu appuyer les actions de coordination, notamment grâce à une meilleure prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations des besoins en Côte d'Ivoire, en Géorgie et en Haïti. Dans ce pays, ONU-Femmes a participé au groupe de travail ad hoc mis en place par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour mieux lutter contre la violence sexuelle et sexiste à l'échelle de la mission, contribué à l'élaboration du projet de plan de la MINUSTAH sur le sujet, mis au point avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés des programmes de formation pour les militaires et les policiers des Nations Unies devant être déployés dans les camps de personnes déplacées à Port-au-Prince. Elle a participé à la formation de 150 d'entre eux. Dans le cadre des actions menées en Somalie, ONU-Femmes a coprésidé le groupe thématique sur l'égalité hommes-femmes et encadré la planification d'un audit de l'équipe de pays (UNPOS) des Nations Unies sur ce thème; cet audit a recommandé qu'ONU-Femmes, le FNUAP, la FAO et l'UNPOS mettent en place une stratégie sur l'égalité hommes-femmes et qu'un conseiller sur le sujet soit intégré à l'équipe du Coordonnateur résident. ONU-Femmes a coopéré étroitement avec différents

¹⁰ Voir A/65/354-S/2010/466.

organismes du système des Nations Unies pour appuyer les autorités de transition et les associations de femmes en Libye, notamment en détachant un conseiller principal pour l'égalité des sexes auprès de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour soutenir la phase initiale et de planification et veiller à ce qu'elles tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

43. En 2010 et 2011, pour aider les femmes à faire entendre leur voix dans le cadre des mécanismes d'administration de la justice pendant une période de transition, ONU-Femmes a détaché des experts auprès des commissions d'enquête en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Libye et au Sri Lanka (groupes d'experts). ONU-Femmes a également détaché des experts auprès du Département des affaires politiques et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour les aider à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs activités fondamentales de consolidation de la paix et de la sécurité. Le partenariat noué entre ONU-Femmes et le Département des affaires politiques sur les questions de médiation en matière de parité hommes-femmes a permis de former des militants pour la paix au règlement pacifique des différends en Afrique de l'Ouest, en Asie centrale, en Côte d'Ivoire, en Asie du Sud-Est, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Égypte et en Somalie, de fournir des avis d'expert en matière d'égalité hommes-femmes au processus de paix de Doha, d'atteindre un pourcentage de 35 % de candidates dans les fichiers de médiateurs hors classe établis par le Département des affaires politiques et d'adjoindre un expert en égalité hommes-femmes à l'équipe de réserve de spécialistes de la médiation. ONU-Femmes et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont mis en place un partenariat pour la consolidation de la paix tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les programmes de pays conjoints pour le Soudan du Sud et la Guinée issus de ce partenariat ont pour objectif d'encourager la participation des organisations nationales de femmes à la reconstruction et au relèvement et d'améliorer la programmation pour la paix et la sécurité des Nations Unies à l'échelle du pays afin qu'elle réponde mieux aux besoins des femmes. ONU-Femmes coopère avec le DOMP pour mettre au point et dispenser aux militaires chargés du maintien de la paix des formations fondées sur des cas pratiques afin de les aider à prévenir et à lutter contre la violence sexiste dans les situations de conflit. Ce type de formation qui a déjà démarré dans les principaux pays qui fournissent des contingents fait dorénavant partie de la nouvelle formation type du DOMP sur la protection des civils.

IV. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

A. Cohérence, efficacité et pertinence

44. La mission d'ONU-Femmes repose essentiellement sur son rôle d'encadrement et de coordination des initiatives du système des Nations Unies afin que les engagements pris en faveur de l'égalité des sexes et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes se concrétisent au niveau national. La résolution portant création d'ONU-Femmes lui a attribué un rôle plus large en matière de coordination, et lui a donné l'impulsion nécessaire pour s'inspirer des initiatives passées tout en renforçant de manière significative sa capacité de promouvoir, aux niveaux mondial, régional et national, l'égalité entre les sexes dans le contexte de la réforme de l'ONU. ONU-Femmes agit par l'intermédiaire des mécanismes

mondiaux de coordination¹¹, dont le Groupe des Nations Unies pour le développement, et veille à ce que les décisions de politique générale et les recommandations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes adoptées à l'échelle du système soient mises en œuvre aux niveaux régional et national grâce à une coordination accrue.

45. Ainsi, ONU-Femmes s'attache à renforcer les capacités du personnel à améliorer la coordination au niveau national et à veiller à la cohérence des politiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ce qui constitue un domaine prioritaire du développement des capacités internes. Il n'existe pas d'analyse exhaustive de la capacité globale des équipes de pays des Nations Unies à répondre aux demandes d'aide pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, domaine qu'ONU-Femmes sera peut-être amenée à approfondir à l'avenir. Par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes s'emploiera à répertorier les compétences des équipes de pays en matière d'égalité des sexes, en tenant compte des conclusions de l'application des indicateurs de résultats relatifs à l'égalité des sexes des équipes de pays, de la méthode d'audit sur l'égalité des sexes de l'OIT et d'autres outils.

46. En 2010, dans le cadre de sa responsabilité concernant l'égalité des sexes au niveau mondial, ONU-Femmes a réalisé une évaluation de l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement portant sur l'élaboration des plans-cadres du partenariat des Nations Unies pour le développement entre 2006 et 2009 afin d'évaluer dans quelle mesure ils prennent en compte l'égalité des sexes. L'étude a montré que l'égalité des sexes était considérée comme un thème intersectoriel et que les résultats en la matière étaient présentés de fait dans à peine plus de la moitié des plans-cadres. L'étude a également montré qu'il était difficile d'identifier précisément les ressources destinées à l'égalité des sexes dans l'ensemble des plans-cadres, mais que l'on pouvait les évaluer à environ 4 % seulement.

47. En 2010, ONU-Femmes a participé à l'élaboration de 23 plans-cadres au niveau national, et veillé à ce que la transversalisation et la responsabilisation soient renforcées dans les priorités relatives à l'égalité des sexes. En République-Unie de Tanzanie, par exemple, ONU-Femmes a participé à des mécanismes innovants pour que la transversalisation de la problématique hommes-femmes donne des résultats en s'appuyant sur le « plan unique » 2011-2015 du Plan d'aide au développement des Nations Unies, dans lequel l'égalité des sexes n'est pas considérée seulement comme une question intersectorielle mais comme un principe de programmation, au titre duquel les aspects intersectoriels doivent être spécifiés et contrôlés pour chaque action ou activité principale. Les années suivantes, 20 % des crédits ouverts pour le fonds dépendent également de la prise en compte intersectorielle de l'égalité des femmes et des droits fondamentaux, et l'étude d'assurance-qualité est assortie d'indicateurs d'égalité des sexes. Le plan stratégique d'ONU-Femmes prévoit que les résultats en matière d'égalité des sexes et les ressources indicatives seront clairement précisés pour 40 % des plans-cadres lancés entre 2011 et 2013.

¹¹ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois piliers : Comité de haut niveau sur les programmes, Comité de haut niveau sur la gestion, Groupe des Nations Unies pour le développement.

48. L'évaluation des plans-cadres mentionnée précédemment a montré que lorsque les groupes thématiques sur l'égalité des sexes bénéficient d'un réel appui de l'équipe d'encadrement, on observe un changement positif. Bien que l'on ne connaisse pas avec exactitude leur nombre, les rapports annuels des coordonnateurs résidents pour 2010 font état de 106 groupes thématiques dans le monde, alors qu'ils n'étaient que de 37 en 2004. ONU-Femmes a observé une augmentation de sa participation dans 104 mécanismes de coordination, dont 62 dirigés ou codirigés par elle.

49. De nombreuses équipes de pays des Nations Unies ont désormais opté pour la programmation conjointe. ONU-Femmes participe à 104 sous-programmes¹², un chiffre qui est en augmentation constante. Récemment, elle a collaboré à l'élaboration de programmes dotés de budgets conséquents et portant spécifiquement sur la mise en œuvre des engagements pris dans les plans-cadres en matière d'égalité des sexes, notamment en Éthiopie (22 millions de dollars) et au Libéria (deux programmes pour un budget global de plus de 33 millions de dollars). Pour mieux comprendre les bénéfices de la programmation conjointe et recueillir des renseignements sur les meilleures pratiques, ONU-Femmes analyse l'égalité des sexes en tant que composante intersectorielle dans les programmes conjoints. Par ailleurs, le Groupe de l'évaluation d'ONU-Femmes a également terminé l'examen des portefeuilles de programmes conjoints sur l'égalité des sexes, en vue d'évaluer l'égalité des sexes en tant que composante sectorielle.

50. ONU-Femmes est présente dans tous les pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action », et de plus en plus représentée dans les pays qui s'y sont volontairement associés. L'expérience des pays pilotes a permis de mieux cerner la manière dont l'ONU peut apporter une réponse coordonnée aux États Membres pour appuyer la réalisation des priorités nationales en matière d'égalité des sexes. En Albanie, par exemple, une enquête menée auprès des parties prenantes pour évaluer l'efficacité de l'initiative « Unis dans l'action », a montré que celles-ci situent l'efficacité de l'action de l'Organisation (en matière de conseils de politique générale, de renforcement des capacités et de campagnes communes de sensibilisation) dans la moyenne pour la plupart des domaines avec une exception notable pour l'égalité des sexes, nettement mieux notée.

51. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », ONU-Femmes a examiné le renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion de la femme pour : peser sur les programmes nationaux de développement; coordonner les réponses multisectorielles impliquant un nombre important de ministères gouvernementaux; et participer aux exercices de planification de l'ONU et avoir une incidence sur ceux-ci, à la fois grâce à une visibilité et un appui accrus dans le cadre des programmes conjoints et des mécanismes de coordination ONU/gouvernements. Dans de nombreux pays, les défenseurs de l'égalité des sexes issus de la société civile reçoivent également un appui pour sensibiliser aux lois et politiques qui prennent en compte l'égalité des sexes, ainsi qu'à l'intégration dans les processus de planification de l'ONU. Des initiatives telles que le recours aux indicateurs de résultats relatifs à l'égalité des sexes, la réalisation d'audits sur l'égalité des sexes, voire des mesures pour appliquer un marqueur de l'égalité des sexes au fonds unique, aident les équipes de pays des Nations Unies à mieux comprendre les difficultés rencontrées dans l'application des priorités nationales relatives à l'égalité

¹² Il s'agit d'initiatives comptant plus de deux partenaires des Nations Unies, et 28 sont financés par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD.

des sexes. Elles peuvent donc prendre des mesures adaptées avec, dans certains cas, une responsabilisation renforcée. La coopération entre l'ONU et les gouvernements nationaux est ainsi de plus en plus cohérente, ce qui se traduit par une plus grande maîtrise nationale et une meilleure conformité avec l'ONU.

52. ONU-Femmes n'a pas les moyens d'être physiquement présente dans tous les pays qui sollicitent un appui technique et consultatif. Optant pour une approche peu onéreuse, elle va continuer de s'appuyer sur la technologie pour répondre aux besoins des partenaires de développement. Au moyen de portails en ligne, elle va mettre à la disposition de communautés spécifiques de praticiens des informations tirées d'évaluations, des résultats de recherche, des outils de formation, et d'autres ressources produites par ONU-Femmes et ses partenaires, concernant notamment : a) Gender Matters, une organisation proposant des conseils sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme; b) la budgétisation prenant en compte l'égalité des sexes; c) l'égalité des sexes et le VIH/sida; d) le Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles; e) le Réseau international de connaissances sur les femmes en politique (iKNOW Politics); et f) l'interface publique du site Web WomenWatch (www.un.org/womenwatch), gérée via le principal site Web institutionnel (www.unwomen.org) et qui a reçu en 2010 plus de 550 000 visiteurs, soit une augmentation de 16,5 % par rapport à l'année précédente.

B. Dimensions régionales

53. Le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 précise que l'entité procédera dans les meilleurs délais à une analyse de sa structure et de ses fonctions régionales globales à différents niveaux de l'Organisation pour être en mesure de fournir un appui efficace, rapide et de qualité aux États Membres et les aider à promouvoir leurs objectifs et priorités en matière d'égalité des sexes. L'étude de la structure régionale, qui devrait se terminer au cours du premier trimestre 2011, portera plus particulièrement sur les fonctions ci-après d'ONU-Femmes :

a) Supervision programmatique et opérationnelle pour garantir des pratiques de fonctionnement efficaces;

b) Moyens de renforcer la cohérence entre les orientations normatives élaborées par les organes intergouvernementaux et l'appui opérationnel fourni aux partenaires nationaux au niveau des pays;

c) Moyens de renforcer la coordination et la cohérence du système de l'ONU.

54. Au niveau régional, ONU-Femmes s'efforce de garantir que l'aspect relatif à l'égalité des sexes des politiques et des orientations concertées soit abordé de manière adaptée. L'Entité collabore déjà étroitement avec les commissions régionales et agit dans le cadre du mécanisme de coordination régionale pour y parvenir. ONU-Femmes préside ou copréside les groupes du mécanisme sur l'égalité des sexes et les groupes de travail sur la question, auxquels elle fournit des conseils et un appui pour la collecte des données régionales ainsi que les travaux de recherche et d'analyse sur la situation des femmes et des filles dans la région. ONU-Femmes dirige également et/ou participe, dans le cadre des équipes régionales de directeurs, à des équipes ou des initiatives communes spécialisées pour promouvoir une approche cohérente de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Dans son cadre de gestion axé sur les résultats, ONU-Femmes a fixé pour objectif

d'ici à 2013 la mise en œuvre par les cinq équipes régionales de directeurs d'une stratégie pour appuyer et suivre le renforcement des mesures relatives à l'égalité des sexes par les équipes de pays des Nations Unies.

C. Coûts de transaction et efficacité

55. Dans le cadre du renforcement de sa présence sur le terrain, ONU-Femmes cherche à s'appuyer sur les capacités actuelles dans les équipes de pays, c'est-à-dire leurs forces et leurs résultats au lieu de reproduire leurs activités. Dans le cadre de l'évaluation des capacités réalisée en 2011, ONU-Femmes a demandé aux équipes de pays quelle pourrait être sa valeur ajoutée. La proposition d'ONU-Femmes de renforcer sa présence sur le terrain s'appuie sur les réponses reçues.

56. ONU-Femmes continuera de faire appel au PNUD pour différents services opérationnels sur le terrain sur la base d'accords de prestation de services.

V. Moyens d'action du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain

57. ONU-Femmes est déterminée à se constituer une équipe unie et souhaite devenir l'employeur de choix pour celles et ceux qui veulent faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes partout le monde. L'Entité a considérablement progressé dans la mise au point d'un cadre général de gestion des ressources humaines répondant à ses exigences et conforme aux dispositions du Statut et Règlement du personnel des Nations Unies. Ce cadre servira de base à la planification et à l'élaboration des politiques en matière de ressources humaines, à sa structure organisationnelle, au recrutement et à la formation de ses employés, ainsi qu'à la gestion des aptitudes, des résultats et de la main-d'œuvre nécessaires à ONU-Femmes pour s'acquitter de sa mission.

58. Maintenant qu'ONU-Femmes a terminé la réorganisation de ses ressources humaines au Siège, au terme de laquelle 93 % du personnel titulaire s'est vu attribuer des fonctions au sein de la nouvelle structure organisationnelle et au cours de laquelle l'équipe de direction a été nommée, elle peut désormais consacrer toute son attention au renforcement et à la réorganisation de ses ressources humaines sur le terrain.

59. Le projet de budget institutionnel pour 2012-2013 (UNW/2011/11) met lui-même l'accent sur le terrain dans le cadre du plan de consolidation des ressources humaines d'ONU-Femmes, puisqu'il propose la création de 139 postes, dont 102 sur le terrain. La création de ces nouveaux postes permettrait d'augmenter le nombre d'équipes sur le terrain qui satisfont aux besoins minimaux en matière d'effectifs dans 21 pays supplémentaires au cours des deux prochaines années, et de porter à 55 le nombre d'équipes de pays d'ONU-Femmes dont les effectifs minimaux sont financés au titre du budget institutionnel.

60. ONU-Femmes a aussi pour mission d'évaluer la situation des femmes au sein du système des Nations Unies, d'établir des rapports à ce sujet et d'aider le Secrétaire général à atteindre l'objectif qui lui a été fixé par l'Assemblée générale : faire en sorte que les femmes soient autant représentées que les hommes, et ce dans toutes les catégories professionnelles de l'Organisation. Dans ce but, ONU-Femmes

contribuera à renforcer les capacités du système de l'ONU pour lui permettre de surmonter ses difficultés en matière de parité des sexes et d'améliorer la situation des femmes, notamment en aidant les autres entités, départements et services de l'ONU à se doter des moyens nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes qu'ONU-Femmes est chargée de coordonner.

VI. Évaluation des activités opérationnelles de développement

61. Le bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes joue un rôle moteur en termes d'évaluation dans toute l'Organisation. Il effectue des évaluations institutionnelles, élabore des systèmes permettant d'effectuer des évaluations décentralisées, renforce les capacités de l'Organisation en matière d'évaluation et conclut des partenariats avec des réseaux d'évaluation et des institutions universitaires afin de promouvoir l'élaboration de politiques publiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. De plus, le bureau de l'évaluation d'ONU-Femmes est le fer de lance du système des Nations Unies en matière d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il encourage la transparence et la compilation des données d'évaluation des résultats obtenus en matière d'égalité des sexes à l'ONU grâce à la collaboration interinstitutions.

62. ONU-Femmes joue un rôle croissant en matière d'évaluation, comme le montre le recours plus fréquent à cet outil pour faire progresser l'égalité des sexes ainsi que l'amélioration de sa qualité ainsi que le fait qu'elle ait réussi à promouvoir des évaluations tenant mieux compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système de l'ONU. Les principaux résultats sont notamment les suivants :

a) Au plan organisationnel, ONU-Femmes a terminé l'étude d'évaluabilité du plan stratégique 2008-2013 d'UNIFEM, dont elle a tiré de précieuses leçons qui ont servi à l'élaboration du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013;

b) L'équipe d'évaluation d'ONU-Femmes a effectué la toute première étude préalable de la programmation conjointe de l'ONU en matière d'égalité des sexes, laquelle jette les bases d'une importante évaluation conjointe des programmes conjoints de l'ONU sur l'égalité des sexes qui sera réalisée en 2011-2012. Cette évaluation sera capitale pour asseoir l'appui d'ONU-Femmes à la coordination de l'ONU et pour réaliser l'examen quadriennal complet;

c) ONU-Femmes et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ont récemment élaboré un manuel qui servira de guide pour intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes dans les activités d'évaluation.

VII. Recommandation

63. Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport et le transmettre au Conseil économique et social, accompagné des observations et recommandations formulées par les délégations.